

Organisation de Manifestations Scientifiques

APRES SIGNATURE DE LA CONVENTION DIM NEUROSCIENCES ET MALADIES NEURODEGENERATIVES NeRF

Fournir les documents mentionnés ci-dessous par courrier postal :

- Inserm - Délégation Régionale Paris 6 – Gestion NeRF – 127 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS

ou électronique aux adresses suivantes:

gestion-nerf.dr-paris6@inserm.fr

Tous les tableaux doivent être certifiés sincères par :

- la personne habilitée de la structure
- l'agent comptable ou l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes

REMARQUE :

- La subvention allouée par la Région est un pourcentage du montant prévisionnel des dépenses Hors Taxe (HT) fourni lors de l'appel d'offre.
La Subvention versée sera donc fonction du montant réel des dépenses HT effectuées dans la limite de la subvention accordée.

Le plus tôt possible, envoyer une copie du :

- . Tableau prévisionnel des dépenses signé

A la fin du colloque, envoyer une copie des documents ci-dessous :

- . Tableau récapitulatif définitif des dépenses acquittées signé
- . Bilan financier (dépenses et recettes équilibrées) certifié sincère par la personne habilitée de l'organisme et l'expert-comptable ou commissaire aux comptes si la structure en est dotée.
Les signataires doivent également attester de la réalisation complète des projets.
- . Rapport final d'activité (bilan du colloque : thèmes abordés, programme, nombre de participants, suites éventuelles etc.)
- . Copie des factures

Sans ces documents, il n'est pas possible d'effectuer les appels de fonds auprès de la Région.

